

Introduction des certificats d'origine (CoO) entièrement numériques – Sécurité et vérification renforcées

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que les Chambres de Commerce et d'Industrie allemandes sont passées des Certificats d'Origine (CoO) papier à une version entièrement numérique le 15 septembre 2025. Cette transition apporte des avantages significatifs, notamment en termes de sécurité, d'efficacité et de vérifiabilité.

1. Format similaire à l'annexe K de la Convention de Kyoto révisée

Les CoO entièrement numériques ont un format similaire à celui du modèle figurant à l'annexe K spécifique, appendice I de la Convention de Kyoto révisée.

2. Sécurité juridique et conformité totale

Le CoO numérique satisfait et dépasse toutes les exigences légales et réglementaires actuelles. Il a été développé conformément aux normes les plus strictes en matière de protection des données et de conformité, garantissant que tous les documents restent juridiquement contraignants, sécurisés et infalsifiables. De plus, les CoO entièrement numériques délivrés portent un numéro de série unique.

3. Normes de sécurité plus élevées que les CoO papier

Contrairement aux certificats papier traditionnels, le CoO numérique est protégé par des mécanismes avancés de cryptage et d'authentification.

Cela garantit un niveau de sécurité plus élevé et empêche la falsification, la manipulation ou la perte. Le format numérique renforce l'intégrité du document, le rendant plus fiable que son équivalent papier.

4. Vérification instantanée et fiable

Afin de renforcer encore la transparence et la confiance, chaque CoO numérique peut être vérifié instantanément à tout moment via la plateforme de vérification officielle suivante :

<https://cert.ihk.de/#/home>

Pour vérifier un certificat d'origine, veuillez remplir les champs obligatoires :

- Numéro du certificat
- Code de vérification (les deux sont indiqués sur chaque CoO)
- Pays de la demande

Ce processus garantit que l'authenticité de chaque document peut être confirmée rapidement et efficacement, vous offrant une confiance absolue dans la validité du certificat.

Si vous avez des questions ou besoin d'aide concernant cette transition, notre équipe d'assistance se tient à votre disposition pour vous aider (bescheinigungswesen@dihk.de).

Contact : DIHK | Politique économique internationale | Martin Schwindler, Directeur des Douanes |
Tél. : +49 3020308 2321 | E-mail: schwindler.martin@dihk.de